

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de la prévention des risques

Décision BSEI nº 13-111 du 18 octobre 2013 relative à la reconnaissance d'un guide professionnel pour l'élaboration de plans d'inspection

NOR: DEVP1326951S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code de l'environnement;

Vu le décret nº 99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression, notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression;

Vu le document intitulé « Guide professionnel pour l'élaboration de plans d'inspection service inspection Storengy », daté du 30 septembre 2013 ;

Vu l'avis en date du 30 septembre 2013 de la Commission centrale des appareils à pression,

Décide :

Article 1er

Le document intitulé « Guide professionnel pour l'élaboration de plans d'inspection service inspection Storengy », daté du 30 septembre 2013, est approuvé en application des articles 10, paragraphes 4 et 21, de l'arrêté du 15 mars 2000 susvisé.

Article 2

Toute modification du guide cité à l'article 1^{er} fait l'objet d'une information préalable du directeur général de la prévention des risques. Les modifications notables font l'objet d'une nouvelle reconnaissance du guide.

Article 3

La décision DM-T/P n° 33058 du 9 juillet 2004 relative à l'approbation d'un guide professionnel d'établissement de plans d'inspection de Gaz de France est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation : La directrice générale de la prévention des risques, P. Blanc